

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE L'ÎLE D'ORLÉANS
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE, 6 AOÛT 2018

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, tenue le 6 août 2018 à 20 h au centre administratif, 8, chemin des Côtes, à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, étaient présents : Mme Sandrine Reix, Mme Chantal Daigle, M. Jean Lachance, Mme Élisabeth Leclerc et M. Jean Lapointe, tous formant quorum; sous la présidence de M. Jean-Claude Pouliot, maire.

M. Alain Létourneau, conseiller, a motivé son absence.

Marie-Ève Bergeron, directrice générale, est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ACCEPTATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**
- 3. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL**
- 4. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1. CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS – AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #2018-358 AMENDANT LE RÈGLEMENT #2012-318**
 - 5.2. RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT**
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1. PREMIERS REpondants – ENTENTE AVEC ST-FRANÇOIS IO**
 - 6.2. PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE HORS ROUTE**
 - 6.3. ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INCENDIE ET FORMATIONS DES POMPIERS**
 - 6.4. CITERNE FERNAND BLOUIN (#3) – TRAVAUX DE REPARATION**
- 7. TRANSPORT**
 - 7.1. REPARATIONS SUR LE PICK-UP DE LA MUNICIPALITE**
 - 7.2. ESCALIER GALVANISE POUR UNE DESCENTE AU FLEUVE**
- 8. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 8.1. CONTRAT DE SERVICE AVEC BIONEST**
 - 8.2. FORMATION DE L'APSAM POUR LES TRAVAUX PUBLICS**
 - 8.3. NETTOYAGE RÉSEAU D'ÉGOUT**
 - 8.4. NETTOYAGE GRILLE PLUVIAL ET CITERNE THIVIERGE**
 - 8.5. PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT - MANDAT SUPPLÉMENTAIRE À WSP**
- 9. URBANISME**
 - 9.1. ACCES AU FLEUVE PAR LE CHEMIN LAFLEUR**
 - 9.2. DESCRIPTION TECHNIQUE – LOT 195-3-P (MANOIR)**
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
 - 10.1. FACTURE CAMP ST-FRANÇOIS**
 - 10.2. TOURNOI DE GOLF-BENEFICE DE LA FABRIQUE**
- 11. CORRESPONDANCE**
- 12. VARIA**

12.1. DEMANDE COMMANDITE – SOIREE DE LA RELEVE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-08-116

Il est proposé par Mme Chantal Daigle, appuyé par M. Jean Lapointe et résolu que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant au varia : Demande de commandite – Soirée de la relève. Le point varia demeure ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

2. ACCEPTATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

2018-08-117

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Jean Lachance et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

3. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

4. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

2018-08-118

Il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Jean Lapointe et il est résolu :

QUE le paiement des comptes totalisant 122 267.81 \$ soit autorisé ;

QUE le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière ou son adjointe soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS – AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #2018-358 AMENDANT LE RÈGLEMENT #2012-318

2018-08-119

Avis de motion est donné par Mme Sandrine Reix, annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement #2018-358 amendant le règlement #2012-318 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans.

La conseillère présente le projet de règlement relatif à l'amendement du code d'éthique et de déontologie des employés. Cela concerne les règles d'après-mandat.

5.2. RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT

2018-08-120

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} juillet 2018, le conseil municipal doit prendre les moyens nécessaires pour assurer le respect des mesures stipulées dans la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes* ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit nommer un répondant en matière d'accommodement qui aura pour fonctions de guider le conseil ainsi que les membres du personnel en matière d'accommodement et de leur formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues ;

Il est proposé par M. Jean Lapointe, appuyé par Mme Chantal Daigle et il est résolu que le conseil municipal nomme Marie-Ève Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme répondant en matière d'accommodement.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. PREMIERS REpondants – ENTENTE AVEC ST-FRANÇOIS IO

2018-08-121

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-François IO souhaite bénéficier des services de premiers répondants de St-Jean IO pour la partie sud de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'accord à signer l'entente à intervenir, mais demande à ce que deux personnes de St-François IO fassent partie de l'équipe de premiers répondants de St-Jean IO. Si cela n'est pas rencontré après un an suite à la signature de l'entente, la répartition des coûts de l'entente fera l'objet d'une révision ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente sera valide pour 1 an à compter de sa signature, renouvelable automatiquement, à moins d'un préavis écrit de 3 mois avant la date de renouvellement, par l'une des parties ;

Il est proposé par Mme Élisabeth Leclerc, appuyé par Mme Sandrine Reix et il est résolu d'autoriser Mme Chantal Daigle, élue municipale responsable des premiers répondants et Mme Marie-Ève Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente avec la Municipalité de St-François IO.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

6.2. PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE HORS ROUTE

2018-08-122

Il est proposé par M. Jean Lapointe, appuyé par Mme Chantal Daigle et il est résolu :

- de confirmer le retrait de la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans du Protocole local d'intervention d'urgence hors route (PLIU) proposé par la MRC de l'Île-d'Orléans ;
- d'autoriser la rédaction d'un protocole (PLIU) pour notre municipalité, en collaboration avec le ministère de la Sécurité civile.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

6.3. ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INCENDIE ET FORMATIONS DES POMPIERS

2018-08-123

Il est proposé par M. Jean Lapointe, appuyé par M. Jean Lachance et il est résolu :

- d'autoriser l'achat de pinces de désincarcération (écarteur et couteau hydraulique avec chargeur) au coût de 18 360\$, excluant les taxes, chez Aréo-feu. Ce coût sera payé par l'excédent de fonctionnement non affecté ;
- d'accepter l'achat d'un adaptateur pour le chargeur ainsi qu'un logiciel pour les interventions au coût estimé de 800\$ chez Aréo-feu. Ce coût sera payé par l'excédent de fonctionnement non affecté ;
- d'autoriser 10 premiers répondants à suivre la formation PR-2 qui leur permettra entre autres d'agir lors des accidents de la route. Le coût étant limité au déplacement du formateur et à l'achat de matériel ;
- de permettre la formation de maximum 12 pompiers pour les pinces de désincarcération au montant de 450\$/personne et 2000\$ pour le formateur. Une demande de remboursement sera transmise au ministère de la Sécurité publique pour cette dépense.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

6.4. CITERNE FERNAND BLOUIN (#3) – TRAVAUX DE REPARATION

2018-08-124

Il est proposé par M. Jean Lapointe, appuyé par Mme Chantal Daigle et il est résolu d'autoriser des travaux de réparation à la citerne Fernand Blouin (#3) située près du 50, chemin des Côtes, pour une valeur estimée à 3 000 \$. Cette résolution annule la résolution #2017-07-99.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

7. TRANSPORT

7.1. REPARATIONS SUR LE PICK-UP DE LA MUNICIPALITE

2018-08-125

Il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par Mme Sandrine Reix et il est résolu d'accepter que des réparations soient effectuées sur le pick-up de la municipalité pour un montant estimé à 700\$ excluant les taxes. Il sera puisé de l'excédent de fonctionnement non affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

7.2. ESCALIER GALVANISE POUR UNE DESCENTE AU FLEUVE

2018-08-126

Il est proposé par Mme Élisabeth Leclerc, appuyé par Mme Chantal Daigle et il est résolu de faire faire un escalier galvanisé pour descendre au fleuve à partir du stationnement de l'Église, pour un montant d'environ 1 200\$ excluant les taxes. Il sera puisé de l'excédent de fonctionnement non affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1. CONTRAT DE SERVICE AVEC BIONEST

2018-08-127

CONSIDÉRANT QU'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet a été installé dans notre municipalité ;

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Jean Lachance et il est résolu que le maire, M. Jean-Claude Pouliot, et la directrice générale, Mme Marie-Ève Bergeron, soient autorisés à signer un contrat de service avec Bionest pour déterminer les modalités et les frais applicables pour l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet. Les frais seront facturés aux citoyens concernés.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

8.2. FORMATION DE L'APSAM POUR LES TRAVAUX PUBLICS

2018-08-128

Il est proposé par M. Jean Lapointe, appuyé par M. Jean Lachance et il est résolu de permettre à François Delisle, responsable des travaux publics, à suivre une formation de 4 jours de l'APSAM, au montant de 506\$ excluant les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

8.3. NETTOYAGE RÉSEAU D'ÉGOUT

2018-08-129

Il est proposé par Mme Chantal Daigle, appuyé par Mme Sandrine Reix et il est résolu d'autoriser le nettoyage annuel du réseau d'égout (postes de pompage) par la firme *Sani-Orléans inc.* pour un coût approximatif de 3 000 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

8.4. NETTOYAGE GRILLE PLUVIAL ET CITERNE THIVIERGE

2018-08-130

Il est proposé par Mme Élisabeth Leclerc, appuyé par M. Jean Lapointe et il est résolu d'autoriser le nettoyage d'une grille dans le chemin Lafleur

ainsi que l'extérieur de la citerne Thivierge par la firme *Sani-Orléans inc.* pour un coût approximatif de 1 000 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

2018-08-131

8.5. PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT - MANDAT SUPPLÉMENTAIRE À WSP

CONSIDÉRANT QUE des modifications seront apportées au poste de pompage PP1 et que cela entraîne de la surveillance ;

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Jean Lapointe et il est résolu d'accepter le mandat supplémentaire de la firme WSP pour faire de la surveillance de bureau, les visites de chantier et les documents finaux tels que construit, à un montant de 4670\$, excluant les taxes ;

QUE ce montant soit payé par le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* ou par l'emprunt.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

9. URBANISME

2018-08-132

9.1. ACCES AU FLEUVE PAR LE CHEMIN LAFLEUR

CONSIDÉRANT QUE M. André Blouin a demandé un rapport d'expertise à M. Michel Picard, arpenteur-géomètre pour Picard & Picard, afin de confirmer que le chemin d'accès au fleuve (entre le lot 267-3 et une partie du lot 266), lui appartient ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'expertise a plutôt confirmé que le chemin d'accès est la propriété de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'une personne a transmis le rapport d'expertise au nom de M. Blouin au bureau municipal, le 9 juillet dernier, pour qu'il soit déposé au conseil municipal, en demandant verbalement à ce que le chemin d'accès soit remis à M. Blouin ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux citoyens ont demandé à la Municipalité que cet accès au fleuve reste public ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité revendique cette portion de terrain depuis plusieurs années comme étant un chemin public ;

Il est proposé par Mme Chantal Daigle, appuyé par Mme Élisabeth Leclerc et il est résolu :

QUE le rapport d'expertise soit déposé au conseil municipal ;

QUE la Municipalité demeure propriétaire du chemin d'accès au fleuve, à partir du chemin Lafleur ;

QUE ce chemin d'accès au fleuve soit accessible publiquement ;

QUE André Blouin Assurance Inc., propriétaire des lots contigus à l'accès au fleuve, retire toute entrave pouvant nuire à la circulation concernant le chemin d'accès public, dans les meilleurs délais.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

9.2. DESCRIPTION TECHNIQUE – LOT 195-3-P (MANOIR)

2018-08-133

Il est proposé par Mme Chantal Daigle, appuyé par Mme Élisabeth Leclerc et il est résolu de mandater M. Michel Picard, arpenteur-géomètre, pour une description technique au montant approximatif de 900 \$, excluant les taxes, en vue de l'acquisition par la municipalité d'une partie du lot 195-3, de l'immeuble portant l'adresse 4818, chemin Royal, appartenant à la Société de développement de la Seigneurie Mauvide-Genest.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1. FACTURE CAMP ST-FRANÇOIS

2018-08-134

Il est proposé par Mme Élisabeth Leclerc, appuyé par Mme Sandrine Reix et il est résolu d'accepter de payer la facture du Camp St-François pour les 32 enfants inscrits en 2018, au montant de 21 412,16\$, taxes en sus pour le transport. Pour payer ce montant, 20 000\$ sera puisé dans le compte budgétaire associé au Camp St-François et le reste sera payé par le surplus accumulé non affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

10.2. TOURNOI DE GOLF-BENEFICE DE LA FABRIQUE

2018-08-135

Il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Jean Lapointe et il est résolu que 4 joueurs de St-Jean IO participent au tournoi de golf-bénéfice de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans pour un 9 trous, suivi d'un souper pour 7 personnes.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

11. CORRESPONDANCE

12. VARIA

12.1. DEMANDE COMMANDITE – SOIREE DE LA RELEVÉ

2018-08-136

Il est proposé par Mme Chantal Daigle, appuyé par Mme Sandrine Reix et il est résolu de remettre 150\$ pour la soirée de la relève organisée par BMR, qui sera au profit de la Maison des jeunes de l'Île-d'Orléans.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par M. Jean Lapointe, il est 21h20.

Le maire, M. Jean-Claude Pouliot, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal, sauf la résolution en varia.

M. Jean-Claude Pouliot, maire

Marie-Ève Bergeron
d.g. et sec.-trés.

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office que la municipalité dispose des crédits suffisants pour payer tous les comptes autorisés et adoptés dans le procès-verbal du 6 août 2018; EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 6 août 2018.

Marie-Ève Bergeron, d.g. et sec.-trés.